



SAUSSENS

Bulletin Municipal 2021



Les vœux du Maire

Chers Saussinois,

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, 2021 est attendue nourrie d'espoir et de meilleurs présages.

Nous avons vécu une année comme jamais auparavant. Le virus a profondément bouleversé notre quotidien, qu'il s'agisse de notre santé, de notre travail, de l'activité économique, de notre lien social, nous avons tous, de près ou de loin été touchés par cette pandémie.

C'est dans ce contexte difficile et inattendu que vous m'avez, ainsi qu'à mon Equipe Municipale, renouvelé votre confiance. Je vous en remercie chaleureusement.

Mon souhait est de conserver l'identité de notre village rural et agricole en maintenant un rythme de croissance modéré. Notre Plan Local d'Urbanisme a été élaboré en suivant cet objectif.

Avec les élus nous nous efforcerons de créer les aménagements et les infrastructures qui répondent à vos besoins et vos attentes. Vous trouverez nos projets détaillés dans les pages suivantes.

Je remercie Géraldine, notre secrétaire, pour son efficacité et son implication. Malgré les difficultés occasionnées par cette crise, elle continue d'assurer le bon fonctionnement du service public de notre village.

Je tiens à remercier nos commerçants, artisans, agriculteurs qui se sont adaptés aux contraintes sanitaires pour continuer à assurer leurs services et leurs activités.

Nos associations continuent de souffrir des conséquences de cette pandémie. Je remercie les Présidents et leurs membres qui œuvrent au dynamisme de notre commune.

Enfin je remercie tous les Saussinois qui, par leur engagement, qu'il soit associatif, bénévole ou par leur travail, permettent de traverser cette crise majeure avec courage et de maintenir le lien social.

Je souhaite à vous toutes et tous, une bonne santé et une belle année 2021 faite d'échanges, de fêtes, de rencontres et de bonheur partagé.

Restez prudents et prenez soin de vous.

Maryse MOUYSET

Travaux en 2020

Compte tenu des élections et de la crise sanitaire, peu de travaux ont pu être entrepris. Toutefois, l'équipe municipale a pu réaliser :

- Un auvent pour protéger l'entrée des deux WC publics
- Le passage piéton devant l'église



- L'enceinte de l'assainissement non collectif de la mairie, de la salle des fêtes et du logement communal



- Aménagement de l'espace containers poubelles route de Bourg St Bernard par le SIPOM



Par ailleurs, il est à noter que les apports de terre au Cypres sont terminés. Ceux-ci avaient été autorisés dans le but de niveler le terrain. La société LOCSUD a, en contrepartie, procédé à la réfection du chemin d'accès à la propriété du Cypres et à la réalisation d'un parking.



La municipalité, consciente des nuisances occasionnées par ces travaux, tient à remercier les riverains pour leur compréhension.

Travaux prévus en 2021

- Le démoussage de la toiture de l'église et de la salle des fêtes ;
- L'achat du terrain pour la voirie de l'OAP n°1, route de Francarville ainsi que le renforcement des réseaux d'eau et d'électricité pour ce secteur ;
- Le caveau provisoire communal cédé à la commune ne dispose que d'une seule place. De plus, celui-ci est en mauvais état et ne peut être restauré. Il a donc été décidé de procéder à sa démolition et d'en construire un nouveau à deux places doté d'un ossuaire (nécessaire lors de la reprise des concessions réputées en état d'abandon) ;
- Le remplacement des projecteurs de l'église par des projecteurs LED, moins énergivores ;
- En partenariat avec l'Association Notre Dame, restauration des trois chapelles, des boiseries et vitraux de l'église. Ces travaux seront subventionnés à concurrence de 50 % du montant HT par l'Etat et le Conseil Départemental. La municipalité en financera, quant à elle, 25 %.

D'autres projets sont en cours d'étude, notamment :

- Création d'un piétonnier le long de la RD 826 vers la RD 66 jusqu'au chemin du cyprès : En effet, l'accès à la RD 66 par la RD 826 est rendu difficile du fait, notamment, de l'ilôt au niveau du virage, les piétons étant obligés d'emprunter la voie de circulation, ce qui représente un danger ;
- Création d'un terrain multisports sur le site du Cyprès ;
- Le remplacement des points lumineux vétustes par des éclairages moins énergivores.

Plan Local d'Urbanisme

Depuis le 2 avril 2020, la commune est dotée d'un PLU.

Après l'enquête publique réalisée en janvier 2020 et l'envoi du dossier aux différentes instances, le PLU a été rendu exécutoire.

Jusqu'ici sans document d'urbanisme de planification particulier, la commune de Saussens a souhaité engager une procédure d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme afin de poursuivre son développement en le programmant, afin de mieux maîtriser les modalités (organisation urbaine, morphologie, qualité architecturale et environnementale, etc.)

La réalisation du PLU a été l'occasion pour la municipalité de réfléchir et de prévoir la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de développement à court, moyen et long terme. Ce projet permet d'affirmer, dans le respect des dispositions du SCoT du Pays Lauragais, les principales orientations d'aménagement du territoire communal tant en matière de maîtrise de l'extension des zones urbaines que de la préservation des zones agricoles et la protection de l'environnement et du paysage.

Le SCoT du Pays Lauragais a énoncé des préconisations et prescriptions d'aménagement. Parmi celles-ci figurent, notamment, la création d'une vingtaine de nouvelles constructions maximum (avec une consommation d'espaces agricole ne devant pas excéder 2.50 hectares), ainsi qu'un seuil maximal de population de 344 habitants à l'horizon 2030. Ce nombre d'habitants s'entend en prenant en compte les logements actuellement vacants et les éventuelles créations de nouveaux logements dans les grands bâtiments existants.

Pour conserver son identité de village rural et agricole, la commune a souhaité maintenir un rythme de croissance démographique modéré.

Dans ce contexte, elle a décidé de retenir les orientations générales suivantes :

- poursuivre le développement de l'urbanisation résidentielle autour du bourg avec un projet de structuration et d'aménagement du village en cohérence avec les réseaux existants et leur développement.
- conforter l'agriculture comme activité économique et vecteur de structuration paysagère
- prévoir les voiries et aménager la traversée urbaine
- création, sur le long terme, d'un pôle d'équipements publics sur le domaine communal du Cyprès
- préserver et mettre en valeur l'environnement, les paysages et le patrimoine.

C'est dans ce contexte qu'a été décidée la création de deux OAP (Opérations d'aménagement programmées), dont le choix des sites a été, sur le plan de l'environnement, une évidence, cela pour plusieurs raisons :

- Pour la zone AU1, dite du Village, située route de Francarville, 7 constructions ont été prévues. Il s'agit d'une zone déjà urbanisée en cours d'extension où sont déjà présents les réseaux et les voies de desserte. Elle est en continuité avec le centre ancien de la commune : les futures constructions viendront donc s'associer à la partie agglomérée du village. La zone possède peu de plantations, elle se compose de parcelles de terrains agricoles en jachère.
- Pour la zone AU2, dite du Château, le long du chemin de la Rispe, il est prévu la création de 4 habitations. C'est une zone qui, du fait de sa proximité avec le village, viendra à terme, s'y associer naturellement. Le choix de ce secteur procède de la volonté de développer le village sans en étendre trop les limites. La zone occupe une petite partie d'une grande parcelle agricole, nue de plantation. Cette seconde opération, débutera lorsque la première zone sera finalisée.

Dans le cadre du projet d'aménagement global envisagé sur la zone AU1, la mairie a prévu la création d'une desserte interne permettant le désenclavement du terrain de pétanque actuel ainsi que les jardins attenants.

Le PLU est l'aboutissement de nombreuses années d'études, au cours desquelles il a fallu faire face à plusieurs nouvelles réglementations survenues tout au long de son élaboration et qui ont entraîné des retards pour sa finalisation.

A présent, et en application des textes de loi régissant les communes dotées d'un document d'urbanisme, ce n'est plus la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui instruit les autorisations d'urbanisme.

La commune devait donc faire le choix d'un bureau instructeur payant, étant précisé que les services de la DDT étaient, quant à eux, gratuits.

Deux possibilités s'offraient à la commune :

- Opter pour le service instructeur de la Communauté de communes TDL, dont le calcul des tarifs, pour chaque acte, est réalisé en fin d'année au prorata du nombre d'autorisations instruites par l'ensemble des communes adhérentes à ce service. Ce qui rendait difficile la prévision budgétaire.
- Ou opter pour les services d'un cabinet privé.

C'est cette seconde option qui a été retenue. Le cabinet URBADOC a été sélectionné, après avoir pris des renseignements auprès de communes voisines ayant fait ce même choix.

Les tarifs du cabinet ne sont pas supérieurs à ceux pratiqués par la Communauté de communes. Ses services sont mieux adaptés à notre commune du fait de sa disponibilité et de sa réactivité. De plus, la mairie peut accéder aux dossiers en cours d'instruction en temps réel, permettant ainsi de mieux renseigner les administrés concernés.

Il convient de préciser que toute autorisation d'urbanisme reste soumise au contrôle des services de la Préfecture pour vérification de sa légalité.

Prochainement, les documents du PLU (zonage, règlement,...) seront déposés sur le Géoportail de l'urbanisme et sur le futur site Internet de la commune.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont toujours à déposer ou à adresser à la mairie.

Elections municipales 2020

Lors des élections municipales du 15 mars 2020, la liste conduite par Mme MOUYSET, Maire sortant, a été élue dans son intégralité.

En raison des restrictions sanitaires dues à l'épidémie de COVID 19, la nouvelle équipe municipale n'est entrée en fonction que le 26 mai, le budget quant à lui n'a pu être voté que le 10 juillet.

La crise sanitaire a retardé, voire empêché, la mise en œuvre des projets, tel que, notamment, celui d'organiser une rencontre citoyenne pour recueillir vos avis et idées, comme cela avait été mentionné dans la profession de foi.

Il est à espérer que cette année, le contexte sanitaire sera plus favorable.



COVID 19

Au regard de l'absence de masques sur le territoire et pour permettre le respect des gestes barrière, en avril 2020, la municipalité a décidé de commander des masques qui ont été distribués à chaque famille de la commune.

Après les vacances de la Toussaint, les dispositions sanitaires ayant étendu l'obligation du port du masque aux enfants de 6 ans et plus, la commune a participé à un achat de masques groupé, au prorata du nombre d'enfants du village.

La Préfecture et le Conseil Départemental ont également fourni des masques lavables à la commune, dont la plupart ont été distribués.

Nous vous informons que la mairie possède encore quelques masques. Si vous en avez besoin, ils sont à votre disposition en mairie.

Communauté de Communes Terres du Lauragais

Pôle de proximité de Caraman

Communauté de Communes Terres du Lauragais :

- Site de Caraman – 7, av. du 8 Mai 1945 – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.42.80 - De 9h à 12h et de 14h à 17h
- Site de Villefranche de Lauragais : 73, avenue de la Fontasse – 31290 Villefranche de Lauragais
Tél. : 05.31.50.45.50 accueil@terres-du-lauragais.fr

Services proposés :

Service d'Assainissement Non Collectif :

Il convient pour toute intervention sur les ANC (demande de contrôle ou autre) de s'adresser à RESEAU31, soit sur le site de Toulouse (Tél. : 05.61.17.30.30), soit sur le site de Maureville (Tél. : 05.62.18.62.62).

Les informations pour les démarches concernant l'assainissement non collectif pourront être consultées sur le site www.reseau31.fr.

Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site <http://www.terres-du-lauragais.fr>.

Permanences accès au droit :

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) a pour principale mission d'offrir un accès au droit à l'ensemble des citoyens. Dans ce cadre il vous est proposé des consultations gratuites avec des avocats :

- au pôle de proximité de Caraman de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :
7 avenue du 8 mai 1945 - 31460 Caraman (le 1^{er} jeudi du mois tous les 2 mois)
Inscriptions au : **05 31 50 45 34 ou 05 31 50 45 50**
- au pôle de proximité de Nailloux de la Communauté de Communes Terres du Lauragais :
1 rue de la république - 31560 Nailloux (le 2^{ème} vendredi du mois pair)
Inscriptions au : **05 34 66 91 64**

Aucune condition n'est nécessaire pour avoir recours à ce service qui est accessible aux habitants de tous les territoires.

Permanence coordinatrice petite enfance secteur Nord :

Informations familles :

Mme Annick BARETS annick.barets@terres-du-lauragais.fr

Sur rendez-vous uniquement : 06.48.91.15.72

Pour toute information relative aux inscriptions en crèche, tous les éléments peuvent être téléchargés sur le site : <http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/petite-enfance/preinscription-petite-enfance.html>.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la Communauté de communes Terres du Lauragais : <http://www.terres-du-lauragais.fr>

Ecole et Centre de Loisirs

Nouveau centre scolaire à Bourg Saint Bernard :

Après les vacances de la Toussaint, les enfants ont pu intégrer les nouveaux locaux.

Ecoles :

Les enfants de la Commune de Saussens sont scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les Communes de Bourg Saint Bernard, Saussens et Vallesvilles.

De la maternelle au CE2, les enfants sont scolarisés à Bourg St Bernard et du CM1 au CM2 à Vallesvilles.

Les enfants de la Commune de SAUSSENS sont répartis comme suit :

- 16 élèves scolarisés à Bourg Saint-Bernard,
- 3 élèves à l'école de Vallesvilles.

Les collégiens, quant à eux, dépendent depuis septembre 2018, du collège de St Pierre de Lages.

Les enfants scolarisés à Vallesvilles bénéficient d'une activité « piscine » financée par les communes du RPI.

Centre de Loisirs et rythmes scolaires :

Le Centre Loisirs Education et Citoyenneté (LEC) propose de nombreuses activités périscolaires à Bourg St Bernard et Vallesvilles. Il est aussi proposé des activités variées pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires. Une grande majorité des enfants y participe et ce service remporte un franc succès.

Pour les collégiens, la Communauté de communes a mis en place des activités lors de la pause déjeuner animées par le LEC tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis, à l'intérieur du collège.

L'ALAC est un lieu éducatif ludique, encadré par deux animateurs formés et diplômés. Les jeunes ont accès à différents types d'activités (sport, jeux de société, arts...) mais aussi à un espace de détente, d'écoute et de paroles. Ils ont la possibilité de créer leur propre projet qui pourra se réaliser à l'extérieur du collège. (Mercredi après-midi, samedi ou vacances...). Par exemple : sorties, séjours, organisation de manifestations...

Pour participer à l'ALAC ?

- Remplir un dossier d'inscription (à retirer sur le site de Terres du Lauragais ou auprès des animateurs et à remettre aux animateurs ou au siège de Terres du Lauragais, 73 Avenue de la Fontasse) ;
- Payer une adhésion qui est valable à l'année. Celle-ci vous donne aussi accès aux Maisons des Jeunes du territoire (Nailloux et Calmont). Cette inscription ne contraint pas l'enfant à venir tous les jours, il peut venir uniquement lorsqu'il le souhaite suivant les différentes activités proposées.

Un peu d'histoire...

Saussens, commune agricole...

Le propriétaire qui peut faire travailler ses terres abandonne aux mêmes valets ou métayers le tiers de la récolte du blé. Les autres récoltes et les revenus sur le bétail sont à moitié fruit. D'autres propriétaires afferment leurs propriétés pour une somme fixe déterminée d'avance par un bail. Enfin beaucoup de petits propriétaires travaillent eux-mêmes leurs terres: ce sont les plus nombreux.

Les céréales occupent le premier rang parmi les productions. Elles sont cultivées sur une étendue de 164 hectares, 15 ares 60 centiares. Le froment est semencé sur une étendue de 70 hectares, 1740 centiares. Le rendement moyen est de 20 hectolitres, on a un total de 1403 hectolitres, 48 litres. 1 hectare, en paille, donne vingt quintaux métriques, soit, en tout, 140 348 kilogrammes.

Saussens, sous le
rapport
agricole.

L'orge est semencée sur une étendue de 2 hectares, 60 ares. Le rendement moyen est de 24 hectolitres en grains et de 15 quintaux métriques en paille. La récolte totale est donc de 62 hectolitres en grains et de 3900 kg. en paille.

L'avoine occupe 14 hectares, 14 et donne 178 hectolitres, 50 en grains et 107 quintaux en paille.

Le nombre d'hectares semencés en maïs est de 16, 83 qui donnent 1499 hectolitres, 20 en épis.

Les fèves occupent 16 hectares, 37 et donnent 167 hectolitres.

Les haricots et les pois rendent des quantités inférieures. La récolte des pommes de terre est de 200 hectolitres.

Les prairies artificielles occupent un espace de 39 hectares, 072; les prairies naturelles, 12 hectares, 3806. Ces dernières sont généralement situées sur chaque rive des cours d'eau qui arrosent la Commune. Les premières donnent 198376 kilogrammes de foin, les secondes, 49522.

Source : Archives du Conseil Général de Haute-Garonne, Monographie communale de Saussens par Camboulives (1885)

Infos Municipales

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est assuré par Mme Géraldine DELORD.

Les permanences du secrétariat sont :

- Mardi de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 13h30 à 18h30

Tél : 05.61.83.83.47 - Mail : mairie.saussens@orange.fr

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter le secrétariat par e-mail pour vos demandes.

Le secrétariat de la Mairie peut vous assister dans vos démarches administratives.

Site Internet :

Nous travaillons sur la construction du site Internet de la commune qui verra le jour dans le courant de l'année.

Dès son ouverture, nous vous en informerons.

Salle des fêtes :

Un forfait de 50 € est demandé aux habitants de la commune pour la réservation de la salle des fêtes, et 250 € pour les personnes extérieures. La salle des fêtes est gratuite pour les associations de Saussens.

Bibliothèque :

La bibliothèque de Bourg St Bernard, située à l'ancienne école de Roques, est ouverte gratuitement aux habitants de Saussens.

Horaires : Le samedi de 10h à 12h ; le reste du temps en téléphonant au 05.61.83.63.75.

Rappel sur le rejet des effluents épurés au fossé :

Suite à quelques remarques relatives à la détérioration des tuyaux par le passage de l'épaveuse, il convient de rappeler les précautions à prendre pour les protéger selon les prescriptions techniques du service des assainissements non collectifs ci-dessous :

- ...Construction d'un ouvrage de rejet en maçonnerie ou en béton, (conformément aux schémas disponibles en mairie). Cet ouvrage devra respecter le profil du talus des fossés existants et ne pas entraver le libre écoulement des eaux pluviales ;
- L'entretien du fossé (curage, débroussaillage) aux abords immédiats de l'ouvrage, sera assuré régulièrement par le bénéficiaire ;
- Le bénéficiaire sera tenu, à réquisition du gestionnaire de la voirie, de remplacer à ses frais les ouvrages implantés qui s'avèreraient endommagés et entraveraient le libre écoulement des eaux.

Collecte des Encombrants :

Pour la collecte d'encombrants, il convient de contacter directement le SIPOM au 05.62.71.22.83 afin qu'un ramassage soit organisé, dans les 2 mois environ suivant la demande.

Il est à préciser que la collecte concerne uniquement les objets encombrants et ferreux.

Ordures ménagères

Pour tous renseignements relatifs aux containers individuels, vous pouvez contacter le SIPOM de REVEL au 05.62.71.22.83.

Il existe sur la commune de nombreux points de collecte qui sont exclusivement réservés au dépôt d'ordures ménagères. **Il est strictement interdit d'y déposer des déchets encombrants de type pneus, meubles, etc., sous peine d'amende. Ces déchets doivent être déposés à la déchetterie.**

Déchetterie :

La **déchetterie** de Caraman (Route de Cambiac – Tél : 05.61.81.43.79) est gratuite pour les particuliers. Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le compostage :

Composter est une technique simple qui permet de transformer les **déchets de cuisine et de jardin** en engrais naturel, comparable à l'humus. Cette action, facile à mettre en œuvre, est le meilleur moyen de réduire sa poubelle !

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a avancé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 : les déchets alimentaires ne devront plus être mis dans les poubelles. Préparons-nous dès aujourd'hui.



50 kg par habitant : C'est la quantité de déchets organiques compostable par an et par habitant : restes de repas, les fruits et légumes abimés, les épluchures de fruits et légumes et d'autres déchets biodégradables (mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées, ...).

«En compostant, ma poubelle ne sent plus mauvais, elle est moins lourde et je la vide moins souvent. »

Vous êtes un particulier et vous avez un jardin...

Vous pouvez faire votre compost en déposant vos déchets de cuisine en tas, à même le sol, ou en utilisant un composteur. Vous pouvez en fabriquer un vous-même avec des palettes, par exemple. Vous n'êtes pas bricoleur ? Pas de problème : le SIPOM **met gratuitement à votre disposition** un composteur individuel, et un seau.

Appartement sans jardin : la solution est le lombricomposteur... le composteur « hors sol ».

Vous pouvez en réaliser un vous-même, à partir de caissons en polystyrène (chez le poissonnier) ou en plastique. Le SIPOM propose également des lombricomposteurs.

Que faire du compost ?

Vous pouvez l'utiliser pour le potager, les parterres de fleurs, les arbres et arbustes, les nouvelles plantations, les plantes d'intérieur, ...

Les composteurs et lombricomposteurs sont mis à disposition **gratuitement**, réservez le vôtre par téléphone 05 62 71 22 83 ou par mail animateurs@sipom.fr ou par l'intermédiaire du site internet www.sipom.fr.

Service de broyage de végétaux à domicile proposé par le SIPOM :

Le broyage permet d'obtenir du paillage de bonne qualité : les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs ; une épaisseur de 12 à 15cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc)

Comment effectuer un bon paillage ?

- Désherbez votre terrain
- Choisissez le type de paillage
- Epandez le matériel choisi en couche épaisse

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour : les tarifs sont les suivants :

- Forfait de 50€ : le déplacement, l'installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM
- Heure supplémentaire : 30 €. Toute heure commencée sera comptabilisée et facturée.

Si vous ne triez pas, personne ne le fera pour vous !

De nombreux habitants trient parfaitement leurs déchets et nous les en remercions. Quel dommage de les mettre ensuite dans des sacs noirs !

Les bacs à couvercle jaune n'aiment que les emballages à recycler en vrac ou, au pire, dans des sacs jaunes transparents. Tous les autres contenants sont considérés comme des erreurs de tri et ne seront pas ouverts au centre de tri. Quelle perte !

Continuons à faire le tri : les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes de conserves, les aérosols, les journaux, revues, magazines, les barquettes en aluminium, les canettes de boisson, les briques alimentaires... tous en vrac dans les bacs à couvercle jaune. Pensez-y !

Trier permet d'économiser des matières premières :

- chaque année, le tri de plus de 3 millions de tonnes d'emballages permet d'économiser 34 millions de m3 d'eau.
- 230 canettes peuvent être transformées en vélo
- 11 bouteilles de lait pour faire un arrosoir
- 9 boîtes de conserve peuvent être transformées en une boule de pétanque !



N'oubliez pas de mettre toutes vos bouteilles en verre, pots et bocaux en verre au récup' verre.

Battues administratives :

L'année 2020 a vu le développement de grands gibiers tels que sangliers et cervidés. Cette prolifération est devenue gênante. Afin d'assurer la régulation de ces espèces et lutter contre les nuisances effectuées par ces gibiers, des battues sont organisées.

L'organisation de « **battues administratives** » relève de la compétence des préfets et des maires. Elle est sous le contrôle et la responsabilité technique d'un lieutenant de louveterie se chargeant de définir le déroulement et les règles à suivre.

Traditionnellement présentées comme le dernier recours, ces battues sont réalisées pour résoudre les difficultés ponctuelles du fait des grosses densités de population d'animaux dans certains espaces comme, par exemple, la concentration de sangliers dans nos communes.

Sur la commune de Saussens, une battue administrative (hors période de chasse) a été organisée suite à la plainte d'un agriculteur dont les cultures ont été saccagées. Depuis, d'autres battues sont organisées en fonction des besoins. Elles sont sécurisées et sous la responsabilité du président. Durant la journée de chasse et, à tout le moins, sur les axes de circulation croisant la chasse, des panneaux signalisant qu'une chasse est en cours sont disposés.

Le président de l'AICA Bourg Saint Bernard – Saussens est M. Jacques LAFFON.

Bruits de voisinage :

Sur la commune et le département de la Haute-Garonne en général, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (etc...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

(Arrêté du 23/07/1996 pris par la Préfecture de Haute-Garonne)

Les Commerces et Entreprises de notre Village

AB/DC Décoration Carrelage petite maçonnerie
FRANCE AGRI SERVICES, matériel agricole
LA FERME DES MIRGOUS
L'ATELIER DE L'EVENEMENT
LCB, LAURENT CREATION BOIS
LES JARDINS DE L'AVENIR
OREALYS, Agence de Communication,
RV AUTO, Mécanique générale
SARL SUN.MA, Informatique
VETERINAIRE M. LE FOURNIER FREDERIC
VPORTIER, Graphic Designer

Assistantes maternelles agréées :

Mme Cécile FONTES
Mme Florence ISART

Remerciements particuliers

La municipalité remercie M. Daniel GASPARINI pour le passage du gyrobroyeur sur la propriété communale du Cyprés.

Etat Civil 2020

Bienvenue à :

Merlin VERGNIAUD, né le 09/08/2020
Antonin CALESTROUPAT, né le 26/10/2020

Infos pratiques

Horaires Bus :

Ligne 381 LE FAGET / TOULOUSE

Direction Toulouse : arrêt Mairie : du lundi au vendredi : 06h34, 7h04, 8h14, 16h59 et 13h54 le mercredi

Direction Le Faget : 13h21 le mercredi et les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h26, 17h21, 18h21 et 19h01

Les transports à la demande :

Ce service est destiné aux habitants du territoire de l'ancienne Communauté de communes Cœur Lauragais, quel que soit l'âge et la situation de chacun. Il permet à chacun de se rendre tous les jeudis matin au marché à CARAMAN. Un minibus de la Société Grand Sud Navettes viendra vous prendre et vous ramènera à votre domicile pour un prix de 2 € aller/retour par personne.

Il suffit d'appeler au plus tard la veille au 06.84.52.82.26.

Le portage des repas :

Si vous êtes âgés de plus de 60 ans, handicapés ou malades, vous pouvez bénéficier du portage de repas à domicile. Vous pouvez téléphoner au 05.62.18.42.80 (heures de bureau) ou au 05.31.50.45.34 ou au 06.30.66.92.55 pour la commande de vos repas (Tarif : 6,56 € par repas livré - portage.repas@terres-du-lauragais.fr

Les crèches à disposition :

« Les P'tits Cœurs » : Lourman – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.62.16.05.23

« La Ferme des P'tits Bouts » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.61.46.05.18

« Le Bonheur dans le Pré » – Lieu-dit « Boulet » -31570 LANTA – Tél : 05.62.18.52.05

« Le Jardin au Malices » - 14bis rue Jean Jaurès – 31460 CARAMAN – Tél : 05.62.18.91.10

« Le Manège Enchanté » - Place Fontanilles – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE –

Tél : 05.61.83.50.95

Le Relais d'Assistantes Maternelles :

RAM de Maureville : Lieu-dit « Lourman » – 31460 MAUREVILLE – Tél : 05.61.83.33.81

RAM de Ste Foy d'Aigrefeuille : Maison de la Culture et des Loisirs – 5, av. Joseph Huc – 31570 STE FOY D'AIGREFEUILLE – Tél : 05.82.95.55.88

La MARPA d'Auriac sur Vendinelle :

Maison de retraite

MARPA – Route du Vaux – 31460 AURIAC S/ VENDINELLE

Tél : 05.61.20.34.77 - marpa.auriac@orange.fr

Association « MIEUX VIVRE CHEZ SOI » :

Le Village – 31460 VENDINE

Tél : 05.62.18.94.77

Les Vœux des Associations

Les Kangourous 31 Ecole de danse depuis 2003

« La reprise timide en septembre avait bien commencé en ayant adopté la salle et les cours au point de vue sanitaire avec l'achat d'une auto-laveuse et, un mois et demi après, nous nous sommes séparés.

Malgré le confinement, nous avons constaté que de nouveaux adhérents sont arrivés en famille ce qui nous a pas impactés sur les inscriptions.

Je m'adresse aux nouveaux habitants de Saussens tout d'abord pour leur bienvenue et les informer qu'ils sont invités aux soirées dansantes, adhérents ou pas avec leurs amis ; vous serez informés par mail ou par tract.

Pour la 18^{ème} année, le bureau et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux 2021 et vous donnent rendez-vous sur la piste de danse dès que nous en aurons les autorisations. »

Le Président, Gabriel FONTES

Comité des Fêtes

« L'ensemble des membres du comité des fêtes et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.

Oublions vite l'année 2020 pour nous projeter dans de meilleures perspectives pour cette nouvelle année, l'optimisme étant primordial.

Nous souhaitons donc à tous les riverains de notre village, le plus de bonheur possible, plus que jamais santé et prospérité et que tous vos vœux deviennent réalité.

Nous espérons pouvoir vous retrouver dans le courant du second semestre de cette année pour passer un moment de convivialité dont nous avons tous besoin. »

Le Président, Jérôme FONTES

Association Gym Fit

« L'association Gym'fit Saussens vous présente ses meilleurs vœux. L'année à été comme pour beaucoup, très difficile.

Après une reprise chaotique en septembre, nous avons été obligés de suspendre à nouveau les cours.

Les enseignants ont pu bénéficier d'une prise en charge par chômage partiel.

De ce fait, tous les licenciés ayant acquitté leurs cotisations, ont été intégralement remboursés par l'association.

Cette décision prise par le bureau nous a semblé légitime et relevant de l'esprit associatif. Si une reprise éventuelle devait intervenir, le calcul serait établi au prorata du nombre de cours restants.

Toujours beaucoup de gratitude pour la municipalité.

A très bientôt. »

Le bureau de Gym fit Saussens.

Association Notre Dame

« L'ensemble du bureau de l'Association « Notre Dame de Saussens » vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021, qu'elle soit meilleure que celle que nous venons de vivre.

L'année 2021 va nous permettre de consolider la restauration du patrimoine de la commune en restaurant les 3 chapelles du fond de l'église, les boiseries environnantes, ainsi que tous les vitraux de l'église. Ces restaurations d'un coût avoisinant les 30.000 euros, seront en partie financés par des aides provenant du département d'État, du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de notre commune. Le solde sera financé par notre association à travers une opération de « naming » défiscalisée et dont les modalités sont expliquées sur le site internet :: www.notredamedesaussens.fr

Cette année nous ne pourrons pas faire d'Assemblée Générale en temps et en heure pour cause sanitaire. Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion sur le site internet.

Très BONNE ANNÉE 2021 à vous tous. »

*La Présidente.
Lydie RIEUSSEC*

Association Terre & Talus Auto-Cross Sprint Car

« Je vais revenir un peu en arrière pour informer les nouveaux habitants que vous avez, depuis 24 ans, un team de course qui représente notre petit village dans toutes les régions de France.

La saison a été, comme toutes les disciplines sportives, touchée par cette pandémie, les sponsors se font rares, nous avons été obligés de nous remettre en question.

Oui, nous serons sur la ligne de départ dès que la FFSA nous donne l'autorisation de rouler sur les circuits CARAC – UFOLEP et en championnat de France.

Pour la découverte du sprint car, particuliers, chefs d'entreprises on vous met à disposition un sprint car marque FOUQUET moteur ER6.

Pour plus de renseignements contactez Yann ROQUES location 06 41 87 15 16. N'hésitez pas à venir nous rencontrer sur le stand ou nous contacter.

La team et moi-même vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021. »

Le Président, Gabriel FONTES

**Passage du Tour Auto
Optic 2000
Edition 2020
Le 4 septembre 2020**



NOEL 2020

En raison de la pandémie, la commune n'a pas pu organiser la traditionnelle fête de Noël qui permet de rassembler les Saussinois.

La municipalité a souhaité, malgré tout, apporter un peu de douceur en cette période morose en offrant des chocolats à toutes les familles.



***Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs
vœux pour cette nouvelle année 2021***

